

La mise en œuvre concrète des clauses d'insertion sur notre territoire

Une volonté politique indispensable

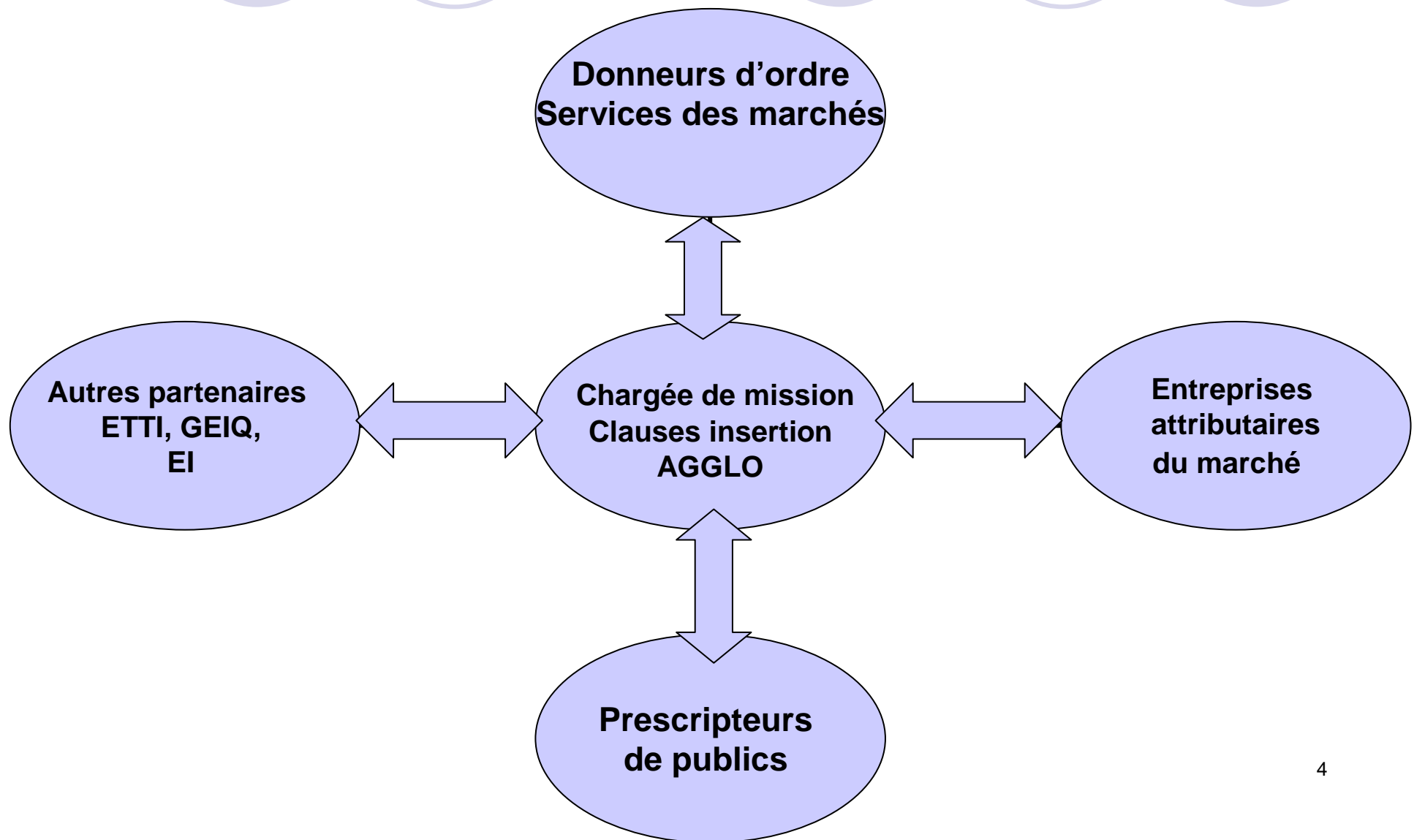
Les clauses d'insertion : un outil supplémentaire au service d'une action politique globale en matière d'emploi, d'insertion, de formation

- Délibération du Conseil Communautaire le 06/07/06
- Signature de la [Charte d'engagement](#) « La commande publique au service de l'insertion professionnelle et de l'emploi », le 21/03/07
- Création d'un poste spécifique « clauses d'insertion » au sein des services économiques de l'Agglo, référent unique pour tous les acteurs de la mise en œuvre des clauses, en octobre 2008

Une méthode de travail fondée sur le partenariat

- Elargissement progressif du nombre de donneurs d'ordre : Agglo et ville d'Aubagne, communes de la Communauté d'Agglomération, autres donneurs d'ordre (bailleurs sociaux, Conseil Général 13, SDIS, ...)
- Mobilisation et accompagnement des élus et services concernés dans chacune des communes de l'Agglo
- Relations avec les entreprises attributaires des marchés
- Echanges mensuels avec les organismes accompagnateurs de publics en insertion
- Echanges avec les entreprises d'insertion et les organismes de formation

Organigramme des acteurs





Quelques exemples de marchés publics « clausés » :

Marchés de travaux :

- La Font de Mai :
 - Article 14
 - 10% d'insertion
 - Collaboration entre entreprises d'insertion et entreprises « traditionnelles »
 - Au total, plus de 1000 heures d'insertion assurées

Quelques exemples de marchés publics « clausés » :



Marchés de services :

- Le centre d'appel :
 - article 14 : outil quantitatif
 - 10% d'insertion
 - Public ciblé : bénéficiaires du RMI et/ou personnes handicapées (CCAS, Pôle Insertion, CAP Emploi Hédar)

Quelques exemples de marchés publics « clausés » :



Marchés de services :

- La gestion des hauts de quai des déchetteries
- La sécurité et le gardiennage
 - Couplage des articles 14 et 53 : outil qualitatif
 - Volonté d'accentuer la démarche d'insertion en s'appuyant sur les possibilités offertes par le Code des Marchés Publics

Outils facilitateurs inclus dans les documents du marché

Article 14 :

- Publicité
- Règlement de Consultation
- Acte d'engagement spécifique à l'action d'insertion
- CCAP / CCTP
- Notice explicative sur les clauses d'insertion

Outils facilitateurs inclus dans les documents du marché

Article 53 :

Des sous-critères inscrits dans le [Règlement de Consultation...](#)

...à la [Fiche Technique](#) « insertion professionnelle », annexe 2 à l'Acte d'Engagement, à remplir par les entreprises candidates

Outils facilitateurs utilisés pour le suivi de la clause



- Fiche de suivi public, à remplir par l'entreprise
- Tableaux des marchés par donneur d'ordre : lecture « verticale » des marchés
- Tableau des publics : lecture « horizontale » des marchés, visualisation des parcours individuels au sein des marchés clausés
- Bilan annuel quantitatif et qualitatif : marchés, publics, partenariats, méthode de travail, etc... adressé aux donneurs d'ordre et aux partenaires institutionnels



Eléments de bilan 2007-2008

- Une trentaine de marchés concernés, marchés de travaux et de services
- 37 personnes positionnées, essentiellement des jeunes
- L'application de l'article 14 a généré un volume d'heures « clausées » correspondant à 10 ETP – et a conduit à 5 contrats à durée indéterminée (CDI)
- Le marché gestion des déchetteries (art 14 + 53) a généré 9 ETP
- Au total : 19 ETP



Nos objectifs

- Développer l'inscription des clauses d'insertion dans les marchés publics (tous donneurs d'ordre) pour **accroître le temps d'insertion disponible**
- **Diversifier les marchés pour diversifier les publics** bénéficiaires des clauses (femmes, personnes de santé fragile, personnes diplômées/qualifiées en difficulté, en recherche d'un premier emploi ou en retour à l'emploi,...)
- **Développer la dimension qualitative** : anticipation des marchés pour introduire de la formation en amont, pour préparer les fins de contrats et assurer une suite en aval, faire des clauses un outil au service du parcours de la personne.